

Message du Conseil communal au Conseil général N° 55 du 7 septembre 2015

OBJET : Rénovation partielle de la colonie de vacances du Cerneux-Godat – Crédit de Fr. 135'000.00 pour le remplacement des fenêtres, remplacement des sanitaires et installation de deux poêles à pellets

1. Considérations générales

La colonie du Cerneux-Godat est une ancienne ferme située sur la Commune des Bois. Cet immeuble a été acquis dans les années 1960 par la Commune de Bassecourt, puis transformée en colonie de vacances.



Ce bâtiment comprend :

- Au rez-de-chaussée avec une cuisine rénovée il y a environ 7 ans, 1 réfectoire, 2 chambres à 4 lits, sanitaires avec 3WC, une douche commune à 4 jets et 1WC et une douche séparée.
- À l'étage, 3 dortoirs de 24, 12 et 4 lits, soit une capacité de 40 lits, ainsi qu'une salle de jeux et 1 WC.



2. Travaux envisagés

Fenêtres : pose de nouvelles fenêtres PVC blanc	Fr.	25'000.-
Ferblanterie : couverture : adaptation pour canal de cheminée	Fr.	2'000.-
Electricité : mise aux normes dans les sanitaires	Fr.	5'000.-
Poêles à pellets : un dans le réfectoire et un à l'étage	Fr.	20'046.-
Installations sanitaires : rénovation des douches	Fr.	31'940.-
Peinture intérieure	Fr.	5'000.-
Parois de séparation et portes	Fr.	5'200.-
Nouveaux carrelages et nouvelles faïences	Fr.	21'590.-
Nettoyages après travaux	Fr.	1'500.-
Réserve pour divers	Fr.	2'000.-
Honoraires de l'architecte	Fr.	9'886.-
Honoraires du bureau technique	Fr.	2'400.-
Reproduction de documents, assurances construction et ECA, Intérêts intercalaires	Fr.	<u>3'438.-</u>
Total	Fr.	<u>135'000.-</u>

3. Financement :

Coût de réalisation	Fr.	135'000.-
Dissolution provision de la vente de l'école de Berlincourt	Fr.	100'000.-
Subvention de la Loterie Romande	Fr.	25'000.-
<u>Demandes de dons en cours</u>		<u>p.m.</u>
<u>Solde à financer par les recettes courantes</u>	<u>Fr.</u>	<u>10'000.-</u>

4. Préavis du Conseil communal

Cette bâtisse étant louée régulièrement par toutes sortes de sociétés et organisations, et étant de plus utilisée pour les colonies des enfants de Haute-Sorne, le Conseil communal de Haute-Sorne préavise favorablement cet objet à sa majorité.

Les commissions dicastères des bâtiments, ainsi que finances et impôts préavisent défavorablement cet objet à leur majorité.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président

Jean-Bernard VALLAT



Le Secrétaire

Michel GUERDAT

